RCS : AMIENS
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00380
Numéro SIREN : 383 786 266
Nom ou dénomination : SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE REVISION ET D'ETUDES DE GESTION - SECOVI

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2019 sous le numéro de dépôt B2019/001525

391297

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/001525**
n° de gestion : **1991B00380**
n° SIREN : **383 786 266 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 19/04/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

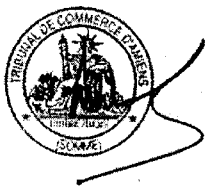
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE REVISION ET D'ETUDES DE GESTION - SECOVI - Société anonyme à conseil d'administration
605 rue Saint-fuscien 80000 Amiens -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



391297

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
1 9 AVR. 2019
AMIENS
80 - 02

S.A S.E.C.O.V.I

ETAT DE SYNTHESE ARRETE AU 30/06/18

605 Rue Saint Fuscien – BP 50067 80092 AMIENS CEDEX 3

SOMMAIRE

1. ETATS DE SYNTHESE	***1***
1.1. BILAN ACTIF	2
1.2. BILAN PASSIF	3
1.3. COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION	4
2. ANNEXE	***6***
2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
2.2. NOTES SUR LE BILAN	10
2.3. AUTRES INFORMATIONS	19

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
19 AVR. 2019
AMIENS
80 - 02

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2018	Net 30/06/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	127 161,83	104 124,51	23 037,32	6 865,36
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	1 209 919,83	1 185 926,40	23 993,43	71 980,05
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	50 006,27	50 006,27		
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 462,21	9 856,63	6 605,58	9 230,27
Autres immobilisations corporelles	1 276 767,81	906 214,42	370 553,39	213 174,72
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	56 160,00		56 160,00	49 756,76
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	10 870 829,10		10 870 829,10	9 920 363,35
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	1 070,00		1 070,00	1 052,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	70 175,98		70 175,98	83 300,98
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**13 678 553,03**	**2 256 128,23**	**11 422 424,80**	**10 355 723,49**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en–cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En–cours de production biens et services	86 200,00		86 200,00	83 900,00
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 707 282,09	174 112,00	2 533 170,09	3 543 240,13
Autres créances	2 618 699,41		2 618 699,41	2 339 950,24
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	12 263 620,38		12 263 620,38	12 662 373,05
Disponibilités	4 604 215,00		4 604 215,00	4 099 547,35
Charges constatées d'avance (3)	136 573,00		136 573,00	149 673,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**22 416 589,88**	**174 112,00**	**22 242 477,88**	**22 878 683,77**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**36 095 142,91**	**2 430 240,23**	**33 664 902,68**	**33 234 407,26**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	30/06/2018	30/06/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 008 020,00	1 008 020,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	359 522,62	359 522,62
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100 802,00	100 802,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	22 940 907,58	22 920 866,03
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**2 947 965,52**	**2 870 041,55**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	19 050,52	18 962,49
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**27 376 268,24**	**27 278 214,69**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	785,89	792,74
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 323 002,31	2 672 315,27
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	439 784,41	301 336,18
Dettes fiscales et sociales	1 584 789,73	1 916 165,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	71 572,10	54 883,37
Produits constatés d'avance (1)	868 700,00	1 010 700,00
TOTAL DETTES	**6 288 634,44**	**5 956 192,57**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**33 664 902,68**	**33 234 407,26**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	6 288 634,44	5 956 192,57
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	785,89	792,74
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2018	%	30/06/2017	%	Variation N/N-	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	5 349 202,15	100,00	6 098 496,48	100,00	-749 294,33	-12,29
CHIFFRE D'AFFAIRES	**5 349 202,15**	**100,00**	**6 098 496,48**	**100,00**	**-749 294,33**	**-12,29**
Production stockée ou déstockage	2 300,00	0,04	-1 700,00	-0,03	4 000,00	-235,29
Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**5 351 502,15**	**100,00**	**6 096 796,48**	**100,00**	**-745 294,33**	**-12,22**
Production de l'ex. + vtes marchandises	**5 351 502,15**	**100,00**	**6 096 796,48**	**100,00**	**-745 294,33**	**-12,22**
Achats de marchandises						
Variation stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres appro.	6 265,24	0,12	5 431,60	0,09	833,64	15,35
Variation de stocks matières premières et autre						
Sous–traitance	181 207,23	3,39	157 441,56	2,58	23 765,67	15,09
Achats consommés	**187 472,47**	**3,50**	**162 873,16**	**2,67**	**24 599,31**	**15,10**
MARGE BRUTE	**5 164 029,68**	**96,50**	**5 933 923,32**	**97,33**	**-769 893,64**	**-12,97**
Autres achats	94 148,94	1,76	94 652,86	1,55	-503,92	-0,53
Services extérieurs	482 104,64	9,01	520 057,61	8,53	-37 952,97	-7,30
Autres services extérieurs	315 350,62	5,89	363 244,08	5,96	-47 893,46	-13,18
Autres achats et charges externes	**891 604,20**	**16,66**	**977 954,55**	**16,04**	**-86 350,35**	**-8,83**
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	**4 272 425,48**	**79,84**	**4 955 968,77**	**81,29**	**-683 543,29**	**-13,79**
Subventions d'exploitation	5 000,00	0,09	4 804,34	0,08	195,66	4,07
Impôts et taxes	187 317,45	3,50	181 341,34	2,97	5 976,11	3,30
Rémunérations	2 244 735,06	41,95	2 520 166,53	41,34	-275 431,47	-10,93
Charges sociales	933 543,62	17,44	1 088 470,53	17,85	-154 926,91	-14,23
Charges de personnel	**3 178 278,68**	**59,39**	**3 608 637,06**	**59,19**	**-430 358,38**	**-11,93**
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	**911 829,35**	**17,04**	**1 170 794,71**	**19,20**	**-258 965,36**	**-22,12**
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch	102 223,79	1,91	149 400,95	2,45	-47 177,16	-31,58
Autres produits d'exploitation	21,11		10,13		10,98	108,39
Dotations aux amortissements sur immobilisati	186 961,54	3,49	223 760,61	3,67	-36 799,07	-16,45
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	49 320,00	0,92	49 670,00	0,81	-350,00	-0,70
Dotations aux provisions pour risques et charg						
Autres charges d'exploitation	13 464,99	0,25	46 516,58	0,76	-33 051,59	-71,05
Autres charges et produits	**-147 501,63**	**-2,76**	**-170 536,11**	**-2,80**	**23 034,48**	**-13,51**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**764 327,72**	**14,28**	**1 000 258,60**	**16,41**	**-235 930,88**	**-23,59**
Bénéfice attribué, perte transférée						

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2018	%	30/06/2017	%	Variation N/N-	%
Perte supportée, bénéfice transféré						
Produits financiers de participation	2 394 008,65	44,74	2 362 714,13	38,75	31 294,52	1,32
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de VMP	13 204,72	0,25	56 433,76	0,93	-43 229,04	-76,60
Autres produits financiers						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch	200 000,00	3,74			200 000,00	
Produits financiers	**2 607 213,37**	**48,72**	**2 419 147,89**	**39,68**	**188 065,48**	**7,77**
Dotations financières aux amortissements et pr						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
Autres charges financières	56 733,18	1,06	57 821,85	0,95	-1 088,67	-1,88
Intérêts et charges assimilées						
Charges financières	**56 733,18**	**1,06**	**57 821,85**	**0,95**	**-1 088,67**	**-1,88**
RESULTAT FINANCIER	**2 550 480,19**	**47,66**	**2 361 326,04**	**38,73**	**189 154,15**	**8,01**
RESULTAT COURANT AV. IMPÔT	**3 314 807,91**	**61,94**	**3 361 584,64**	**55,14**	**-46 776,73**	**-1,39**
Produits exceptionnels sur opérations de gestio	1 292,00	0,02	561,38	0,01	730,62	130,15
Produits exceptionnels sur opérations en capita	63 032,15	1,18	5 001,66	0,08	58 030,49	NS
Autres produits exceptionnels						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits exceptionnels	**64 324,15**	**1,20**	**5 563,04**	**0,09**	**58 761,11**	**NS**
Charges exceptionnelles sur opérations de gest	23 720,96	0,44	1 917,70	0,03	21 803,26	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capi	56 077,55	1,05			56 077,55	
Autres charges exceptionnelles						
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.	88,03		135,43		-47,40	-35,00
Charges exceptionnelles	**79 886,54**	**1,49**	**2 053,13**	**0,03**	**77 833,41**	**NS**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-15 562,39**	**-0,29**	**3 509,91**	**0,06**	**-19 072,30**	**-543,38**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	351 280,00	6,56	495 053,00	8,12	-143 773,00	-29,04
TOTAL DES PRODUITS	**8 130 284,57**		**8 675 722,83**		**-545 438,26**	**-6,29**
TOTAL DES CHARGES	**5 182 319,05**		**5 805 681,28**		**-623 362,23**	**-10,74**
RESULTAT NET	**2 947 965,52**	**55,09**	**2 870 041,55**	**47,07**	**77 923,97**	**2,72**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SA SECOVI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 33 664 903 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 2 947 966 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/10/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Terrains et aménagements : 50 ans
* Installations techniques : 5 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 ans
* Matériel informatique : 5 ans
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.
L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 71 663 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	158 584	28 070	59 492	127 162
– Fonds commercial	1 663 898		453 978	1 209 920
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 822 482	28 070	513 470	1 337 082
– Terrains	50 006			50 006
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 314	524	376	16 462
– Installations générales, agencements aménagements divers	378 218	77 145	799	454 564
– Matériel de transport	345 378	90 018	121 490	313 906
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	478 425	157 096	127 223	508 298
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes	49 757	56 160	49 757	56 160
Immobilisations corporelles	1 318 098	380 943	299 645	1 399 396
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	10 120 363	750 466		10 870 829
– Autres titres immobilisés	1 052	18		1 070
– Prêts et autres immobilisations financières	83 301		13 125	70 176
Immobilisations financières	10 204 716	750 484	13 125	10 942 075
ACTIF IMMOBILISE	**13 345 297**	**1 159 497**	**826 241**	**13 678 553**

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	28 070	380 943	750 484	1 159 497
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**28 070**	**380 943**	**750 484**	**1 159 497**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	513 470	299 645	13 125	826 241
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**513 470**	**299 645**	**13 125**	**826 241**

NOTES SUR LE BILAN

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Fonds commercial

	30/06/2018
Éléments achetés	1 209 919
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**1 209 920**

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
– Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL COMPTABILITE CONSEIL AUXI 62390 AUXI LE CH	15 245	330 381	100,00	192 717
SARL AREX 80092 AMIENS CEDEX 3	59 200	275 708	100,00	65 762
SARL B.C.E.C. 80092 AMIENS CEDEX 3	8 000	391 270	100,00	140 857
SARL SARECOM 80103 ABBEVILLE CEDEX	108 000	1 081 418	99,93	265 304
EURL ECOGED 80092 AMIENS CEDEX 3	60 000	905 363	100,00	127 157
SAS ACDN 80100 ABBEVILLE	100 000	406 801	100,00	91 508
SA BOUSQUET 80100 ABBEVILLE CEDEX	600 000	785 970	100,00	340 270
SAS FICORA 60000 BEAUVAIS	380 000	543 400	99,99	308 319
SAS SECOVI AUDIT 80000 AMIENS	115 840	930 204	99,00	75 016
SARL COGENA 80092 AMIENS CEDEX 3	60 000	964 857	99,93	177 693
SARL SEREC 80092 AMIENS CEDEX 3	80 000	634 016	100,00	250 639
SARL ECSOM 80092 AMIENS CEDEX 3	24 000	199 716	99,75	51 846
SELARL SAGEVI – NOREX 80130 FRIVILLE–ESCARBOTIN	375 000	751 413	99,97	146 235
– Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL G.M.R. 80092 AMIENS CEDEX 3	7 622	558 308	10,00	288 376

NOTES SUR LE BILAN

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
– Filiales (détenues à + 50 %)	1 983 873	1 983 873			
– Participations (détenues entre 10 et 50%)	762	762			
– Autres filiales françaises					
– Autres filiales étrangères					
– Autres participations françaises					
– Autres participations étrangères					

NOTES SUR LE BILAN

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	151 718	11 898	59 492	104 125
– Fonds commercial	1 591 918	47 987	453 978	1 185 926
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	1 743 637	59 885	513 470	1 290 051
– Terrains	50 006			50 006
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 084	3 149	376	9 857
– Installations générales, agencements aménagements divers	343 790	14 895	256	358 429
– Matériel de transport	292 244	36 397	93 091	235 550
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	352 812	72 636	113 213	312 236
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 045 937	127 077	206 936	966 077
ACTIF IMMOBILISE	**2 789 573**	**186 962**	**720 406**	**2 256 128**

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 532 730 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	70 176		70 176
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 707 282	2 707 282	
Autres	2 618 699	2 618 699	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	136 573	136 573	
Total	**5 532 730**	**5 462 555**	**70 176**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES À ÉTABLIR	1 079 711
INTERETS S/CPTE COURANT	318 184
DIVERS – PRODUITS À RECEVOIR	9 661
Total	**1 407 556**

NOTES SUR LE BILAN

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 008 020,00 euros décomposé en 50 401 titres d'une valeur nominale de 20,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de parts ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SVI AUDIT 80092 AMIENS CEDEX 3	52,03	26 228,00
FEMINA STYL 80000 AMIENS	24,96	12 585,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
MONSIEUR HUBLE MARC 80800 BUSSY-LES-DAOURS	22,96	11 575,00
TREBOUTTE HELENE 80000 AMIENS		5,00
MONSIEUR CORNU STEPHANE 80000 AMIENS		5,00
MONSIEUR DURIEZ VINCENT 80000 AMIENS		1,00
HUBLE MARIE RENEE 80800 BUSSY LES DAOURS		1,00
HENON DENIS 80000 AMIENS		1,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	18 962	88		19 051
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**18 962**	**88**		**19 051**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		88		

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 288 634 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	786	786		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	439 784	439 784		
Dettes fiscales et sociales	1 584 275	1 584 275		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 395 089	3 395 089		
Produits constatés d'avance	868 700	868 700		
Total	**6 288 634**	**6 288 634**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	3 323 517			

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	23 247
INTERETS COURUS A PAYER	786
ASSOCIÉS – INTÉRÊTS COURUS	49 265
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	260 879
PERSONNEL – AUTRES CHARGES À PAYER	230 000
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	118 518
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	99 401
ETAT – AUTRES CHARGES À PAYER	19 223
CLIENTS – AVOIRS À ETABLIR	26 094
DIVERS – CHARGES À PAYER	43 346
Total	**870 759**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	136 573		
Total	**136 573**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS PERCUS D AVANCE	868 700		
Total	**868 700**		

AUTRES INFORMATIONS

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Audit Conseil Diagnostic Gestion

Commissariat aux Comptes

906, rue Roger Salengro

80450 CAMON

Téléphone : 03 22 46 17 41

Télécopie : 03 22 47 38 98
E-mail : sopidex@worldonline.fr

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
19 AVR. 2019
AMIENS
80 - 02

EXEMPLAIRE GREFFE

Sur rendez vous

SECOVI
Société Anonyme au Capital de 1 008 020 €

Siège Social : 605, RUE SAINT FUSCIEN
80092 AMIENS CEDEX 3

SIRET : 383 786 266 00023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

SECOVI
Société Anonyme au Capital de 1 008 020 €

Siège Social : 605, rue Saint Fuscien
80092 AMIENS cedex 3

SIRET : 383 786 266 00023

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
19 AVR. 2019
AMIENS
80 - 02

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SECOVI relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

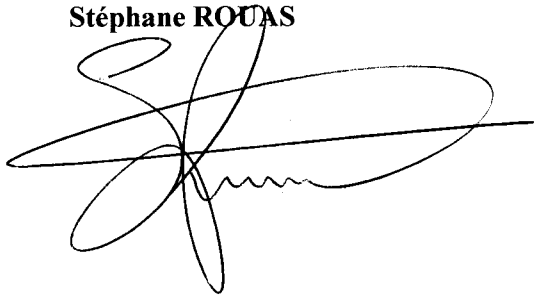
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Amiens, le 12 décembre 2018

Le Commissaire aux Comptes

ACDG
Stéphane ROUAS



SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE REVISION ET D'ETUDES DE GESTION - SECOVI
Société Anonyme au capital de 1 008 020.00 euros
Siège social : 605, Rue Saint Fuscien 80000 AMIENS
RCS AMIENS 383 786 266

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
19 AVR. 2019
AMIENS
80 - 02

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 DECEMBRE 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élevant à 2 947 965,52 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 947 965,52 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 58,00 euros par action	2 923 258,00 euros
Le solde	24 707,52 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 22 965 615,10 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 28 décembre 2018.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Paraphes

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 672 104,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 251 154,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Dates de clôture	***Dividendes versés***	***Réfaction de 40 %sur les dividendes***	
		Dividende éligible	***Dividende non éligible***
30/06/2017	*2 850 000,00 €* *Soit 56,55 € par titre*	*655 260,81 €*	*2 194 739,19 €*
30/06/2016	*3 000 000,00 €* *Soit 59,52 € par titre*	*689 748,22 €*	*2 310 251,78 €*
30/06/2015	*2 800 000,00 €* *Soit 55,55 € par titre*	*643 765,00 €*	*2 156 235,00 €*

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 Décembre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration